



Juillet 2020

No. 1

Brèves de Lagnes

Le Bulletin Municipal du printemps ne paraît pas sous sa forme habituelle.

La crise sanitaire du covid-19, si elle n'a pas réduit l'activité de la municipalité, a entraîné l'interruption de certains projets et l'annulation de nombreuses manifestations sur la commune.

L'information aux Lagnois, pendant la période de confinement jusqu'à ce jour, a été largement relayée sur nos supports de communication numériques (site internet et page facebook) et dans la presse locale.

Afin de pouvoir proposer une version papier, précieuse pour nos aînés, mais aussi pour tous ceux qui ne se connectent pas sur les réseaux sociaux, il a été décidé de créer ces « Brèves de Lagnes » en attendant la parution du traditionnel bulletin municipal de fin d'année.

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi à vendredi de 8h00 à 12h00

Accueil téléphonique assuré tous les jours (matin et après-midi)

M. le Maire tient ses permanences tous les vendredis matin de 9h00 à 12h00, sur rendez-vous

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Depuis les élections municipales du 15 mars dernier, la nouvelle équipe municipale n'avait pu s'installer, suite à la crise sanitaire qui sévissait en France, et qui persiste, encore, à moindre échelle.

C'est chose faite et le Conseil Municipal a pris totalement ses fonctions le 23 mai dernier.

C'est dans un contexte particulier que nous prenons nos fonctions, mais chacun d'entre nous aura à cœur de prendre à bras le corps et avec optimisme la tâche que vous nous avez confiée.

Depuis l'installation officielle du Conseil, nous nous sommes déjà réunis à deux reprises.

Il s'agissait principalement lors de la première réunion de la nomination des délégués aux différents organismes et syndicats extra-communaux et de la création de la commission administrative du CCAS.

La seconde réunion a été essentiellement consacrée au budget.

Vous trouverez dans ce fascicule une page spéciale finances qui vous le présente aussi clairement que possible.

Les dotations de l'Etat continuent de baisser, et passent de 62 438€ à 56 962€.

Il faut savoir que les contributions de l'Etat s'élevaient à 133 800€ en 2014 !

Le quinquennat actuel marque la fin de la taxe d'habitation. C'est un formidable coup de pouce au pouvoir d'achat des ménages qui vont en bénéficier. L'Etat a promis de compenser « à l'euro près » la suppression de cette taxe qui était la première ressource des communes.

Pour l'instant c'est le cas, mais nous sommes nombreux à craindre que cette compensation ne s'étiolle, elle aussi, au fil des ans, et ne s'applique pas aux nouveaux logements.

Les dépenses d'investissement seront principalement consacrées à 3 projets pour lesquels nous nous sommes engagés : la construction d'un pôle médical, l'aménagement de la zone de loisirs, l'agrandissement du columbarium et la création d'un "Jardin du Souvenir".

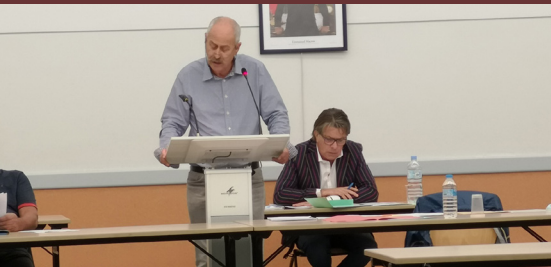
Nos associations ont été contraintes d'annuler toutes leurs activités, manifestations culturelles, festives et sportives. Ce manque d'animations nous affecte tous, mais le principe de précaution s'applique aujourd'hui plus que jamais. Je salue ici le grand sens des responsabilités dont ont su faire preuve les dirigeants associatifs.

Notre café, notre hôtel, nos campings, nos restaurants et commerces font encore face à de grandes difficultés dans l'exercice de leur activité.

J'espère vivement que les recherches médicales vont rapidement permettre de retrouver une vie plus sereine et qu'au plus vite les choses s'améliorent significativement pour l'école, les activités des associations, des professionnels, et pour le quotidien de chacun d'entre nous.

Je vous invite à continuer de prendre soin de vous et des vôtres et vous souhaite de passer un bel été.

Le Maire,
Claude SILVESTRE



Installation du nouveau Conseil Municipal

La séance d'installation du nouveau conseil municipal de Lagnes s'est tenue le samedi 23 mai 2020, délocalisée et à huis clos, salle La Grange.

Claude SILVESTRE a été officiellement installé dans ses fonctions de MAIRE.

ADJOINTS

- Véronique MILESI
- Michel GRILLI
- Marie-Hélène ECH CHAFAÏ
- Jacques GRANGIER

GROUPE MAJORITAIRE

- Noëlle TRAVERSO
- Yves MAURIN
- Claire CHABAS
- Nicolas CUREL
- Julie FLITI
- Antoine RODENAS
- Marie-France FOIS
- Christophe ROBERT
- Caroline MATTEI
- Marc NADJARIAN

GROUPE MINORITAIRE

- Jean-Pierre DINGLI
- Sylvie CARLIER
- Bernard CEREDA
- Catherine COLOMBINI

Conseil Municipal du Vendredi 29 mai 2020

La 1ère réunion du Nouveau Conseil Municipal s'est tenue le vendredi 29 mai, délocalisée salle La Grange.

12 points ont été abordés lors de la séance, dont les indemnités de fonction des élus, les délégations au Maire, la désignation de délégués à la CLECT, au syndicat d'énergie, à l'association départementale des CCFF de Vaucluse, à la Défense, et au syndicat du Parc du Luberon.

La commission communale des Impôts Directs a été renouvelée,

Une délibération ayant fait l'objet d'un vote favorable le 25 avril 2020 a été à nouveau soumise au vote suite à une erreur de plume dans la rédaction de l'acte.

Aucun élu du groupe minoritaire n'a souhaité répondre à l'invitation du maire à siéger dans les commissions ouvertes au scrutin de liste à la représentation proportionnelle (Marchés A Procédure Adaptée, Appel d'Offres).

Toutes les délibérations ont été votées à 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

Conseil Municipal du Vendredi 26 Juin 2020

Les élus se sont réunis en conseil municipal pour délibérer, entre autres, sur le budget 2020 présenté par le maire.

Le conseil municipal a voté à **l'unanimité** le maintien des taux de fiscalité identiques aux valeurs de l'année dernière.

Le budget global 2020 a été lui aussi **adopté à l'unanimité**.

Il permettra la mise en œuvre des projets pour lesquels s'est engagée l'équipe municipale, notamment la finalisation de la construction et de l'équipement du Pôle Médical, l'aménagement de la Zone de Loisirs et l'achat d'équipements funéraires.

Une page spéciale "Finances" est jointe à ce document qui présente les résultats budgétaires 2019 et les grandes lignes du budget primitif 2020.

Les autres points à l'ordre du jour portaient sur le renouvellement de l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS), sur la désignation de délégués à diverses commissions et syndicats, sur la signature de la convention pour la coordination Enfance Jeunesse et sur le choix du cabinet d'architecture pour la maîtrise d'œuvre de la construction des vestiaires de la Zone de Loisirs.



Dès la mise en place du confinement décrété par l'Etat, une cellule de crise a été créée par l'équipe municipale sortante. Des réunions ont été régulièrement organisées afin de suivre l'évolution de la crise sanitaire et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population et des agents, et d'assurer une continuité du service public.

Parmi les actions engagées :

- Maintien d'une permanence téléphonique en mairie, du lundi au vendredi de 8h à 17h
- Mise en place d'un registre recensant les personnes vulnérables. Contact téléphonique régulier avec les plus fragiles.
- Création d'un registre des bénévoles qui se sont manifestés pour apporter leur aide. Merci à toutes les personnes qui ont accompagné les plus vulnérables.
- Communication (facebook et/ou site de la commune) au fur et à mesure de leur réception de toutes les infos officielles reçues de la préfecture et des divers services et organismes habilités.
- Poursuite de l'entretien, de la propreté et de la mise en valeur du village.
- Continuité de la gestion communale (organisation d'une réunion du Conseil)
- Commande de 2000 masques, pour la protection de chaque lagnois. Distribution à domicile par les élus.
- Achat de tissu et élastiques, confection de « kits » à destination des couturières bénévoles pour la confection de « masques barrière »



Episode COVID-19

- à destination des personnes âgées: près de 500 masques ont été réalisés. Merci à mesdames Arnoux, Beaudlot, Briffa, Chabas, Donnat, Eymard, Grilli, Herrera, Leroux, Maurin, Milesi, Pézière, Ramirez, Sarnette, Silvestre, Vauprès et Vernier.
- Maintien des commémorations en effectif réduit.
- Mise en place d'un service d'accueil minimum pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, assuré sur le temps périscolaire par le personnel municipal, et par les enseignants sur le temps scolaire.
- Réouverture des écoles dès le 12 mai, en concertation avec la commission créée en début de confinement : aménagement des entrées des écoles, signalétique, marquage au sol, agencement des salles de classe. Mise à disposition aux enseignants des agents municipaux pour assurer la sécurité, la propreté des enfants, l'aération des classes et le nettoyage régulier des locaux et du mobilier, de 8h15 à 17h.

ECOLES

- Création d'une commission composée des directrices d'écoles, de représentants de parents d'élèves, du responsable du Restaurant scolaire, du responsable des services techniques et des élus pour une action coordonnée.

Interdiction temporaire des manifestations Arrêté du 4 mai 2020

Il a été décidé par Arrêté Municipal d'annuler tous les événements festifs, culturels, sportifs et commerciaux excédant 10 personnes, jusqu'au 30 août 2020, afin de ne prendre aucun risque et pour répondre aux directives gouvernementales.

Nous savons que certains événements vous tiennent à cœur, qu'ils permettent de créer du lien, de faire vivre notre village. Mais nous savons aussi qu'il est bien plus important de vous protéger pour que nous puissions à nouveau nous retrouver en bonne santé.

L'arrêté pourra être abrogé ou modifié dès la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Travaux, réalisations en cours

Pôle Médical

Les travaux de construction du Pôle Médical sont en cours.

Le bâtiment d'une superficie d'environ 150m² accueillera 5 locaux à vocation médicale :

- 1 cabinet de médecin + 1 autre en réserve
- 1 cabinet d'ostéopathe
- 1 cabinet de kinésithérapeute
- 1 cabinet d'infirmières

Il sera équipé d'une salle d'attente commune, d'une tisanière et de toilettes.

Ouverture prévue courant septembre.

Cimetière

La commune a passé commande de 15 nouveaux casiers pour l'agrandissement du columbarium existant.

Un groupe d'élus va travailler sur la réalisation d'un "Jardin du Souvenir".

La création d'un 4ème cimetière sera inscrite au budget 2021.

Zone de Loisirs

Le permis d'aménagement de la zone a été accordé.

Le financement de la 2ème tranche des travaux est acté.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours d'élaboration pour préparer l'appel d'offres à lancer aux entreprises.

Pour mémoire, il est prévu d'équiper la zone de :

- 1 terrain de football et de tennis
- 1 pump-track et un skate-parc
- 1 parcours santé et 1 aire de détente
- 1 vestiaire/ Club-House

L'éclairage du stade, du tennis, des allées et du parking sera pris en charge par le Syndicat d'Energie Vauclusien.

Salle de Motricité

Un groupe de travail (élus, enseignants, représentants de parents d'élèves) sera constitué dès la rentrée de septembre pour la création d'une salle de motricité pour l'école maternelle.

Infos diverses

Enfance / Jeunesse

Inscriptions aux garderies municipales gratuites

Rentrée de septembre 2020

Pour pouvoir bénéficier de la garderie périscolaire municipale, les parents devront au préalable remplir un dossier d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou en téléchargement sur lagnes.fr

Le dossier complété doit être retourné dès maintenant et avant la rentrée scolaire à commune-de-lagnes@wanadoo.fr, à l'attention du Service Affaires Scolaires ou à l'accueil de la Mairie.

Coordination Jeunesse - Centres de loisirs

La municipalité a fait le choix, avec les élus de Cabrières, Les Beaumettes, Oppède et Maubec, de faire appel à un Coordonnateur Jeunesse pour mener une politique Jeunesse commune.

La convention a été renouvelée et c'est M. Loïc DRIOT qui assure la fonction de coordonnateur.

Il organise la mise en place des centres de loisirs et fait le lien entre la collectivité, les partenaires institutionnels (CAF, MSA), et les associations (La Gare, Les Francas).

Centre de loisirs intercommunal - Eté 2020

Le centre de loisirs "Les 4 Cigales" sera ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, du 6 juillet au 7 août.

Compte tenu des règles de distanciation sociale imposées, les effectifs seront plus faibles que les années précédentes et les enfants seront répartis par groupes de 12 maximum.

Les normes d'hygiène seront les mêmes que celles mises en place dans les écoles.

Le feu : attention danger !

Obligation de débroussaillage

Des obligations de débroussailler les abords des constructions et des voiries sont prévues au Code Forestier.

Les règles du débroussaillage à proximité de votre habitation sont précises et vous êtes tenu de les respecter. Pour vous aider dans cette démarche nous vous invitons à consulter le "Guide du débroussaillage réglementaire" édité par le Syndicat Mixte Forestier, sur le site de la commune rubrique "environnement", ou sur le site syndicatmixteforestier.com.

Règlementation emploi du feu

Règlementation applicable à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que des landes, garrigues et maquis.

Non propriétaire, il est interdit par tout temps et toute l'année :

- de porter ou d'allumer du feu,
- de fumer à l'intérieur des bois ainsi que sur les voies qui les bordent ou les traversent,
- de jeter des objets en ignition sur ces mêmes voies ou leurs abords.

Propriétaires et ayants-droit : Il est interdit :

- d'allumer du feu en tout mois de l'année en cas de vent supérieur à 40km/h
- d'incinérer des végétaux du 1er mars au 15 avril et du 1er juin au 15 octobre.

Comité Communal des Feux de Forêts

Le rôle du CCFF est majeur pour la protection du domaine forestier de la commune. Sa mission est de surveiller, d'informer, d'alerter, d'intervenir sur les feux naissants et de guider et ravitailler les pompiers sur les lieux des sinistres.

Les bénévoles du CCFF de Lagnes reprennent leurs patrouilles pour la surveillance des massifs forestiers et la prévention des risques auprès des promeneurs, pendant toute la période estivale, de juillet à septembre.

